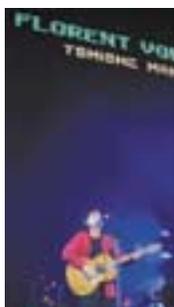




Sommaire



1	Lettre à la présidente de l'Assemblée nationale
1	Lettre au ministre
2	Message du directeur général
4	Revue de l'année 2001-2002
4	Les grands rassemblements populaires
4	Les salons et expositions
5	La Tour de Montréal
5	Le Centre sportif
5	Les stationnements
5	Le plan d'immobilisations
5	La gestion de l'énergie
6	La toiture souple
6	Le personnel du Parc olympique
6	La formation professionnelle
7	Les ressources financières
7	Les communications
7	Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités
8	Liste des événements, du 1 ^{er} novembre 2001 au 31 octobre 2002
9	Les statistiques de fréquentation
9	Les revenus d'exploitation par vocation
10	Les résultats des sites
10	L'investissement dans la vocation sociale et sportive
11	Revue financière 2001-2002
11	L'analyse des résultats par la direction
13	Rapport des vérificateurs
14	Fonds d'exploitation
18	Fonds de construction
20	Notes complémentaires
25	Fonds spécial olympique
27	Membres du Conseil d'administration et membres de la direction
28	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

Photographies:

Black and Blue
Célébration jeunesse
Journée Mondiale de la Jeunesse
Les Alouettes de Montréal, Patrick Sansfaçon
Motocross Valvoline de Montréal
Parc olympique
Salon Auto sport Compact Performance
Synchro-Québec

Lettre

à la présidente de l'Assemblée nationale



Mars 2003

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan des activités de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier clos le 31 octobre 2002.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de la Régie des installations olympiques,

André Boisclair

Ministre d'État aux Affaires municipales
et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau

Lettre

au ministre



Michel P. Lamontagne
Guy Marion
Marielle Séguin
Alain Riendeau
Diane Lachapelle
Camille Montpetit

Mars 2003

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'administration a le plaisir de vous présenter ce vingt-septième rapport annuel de la Régie des installations olympiques.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur la Régie des installations olympiques et reflète les activités réalisées au Parc olympique au cours de l'exercice financier 2001-2002, soit du 1^{er} novembre 2001 au 31 octobre 2002.

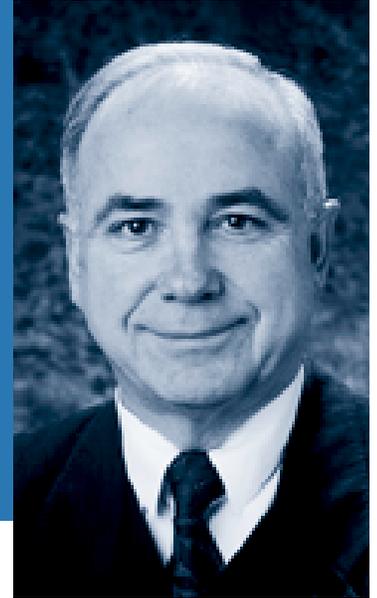
Nous profitons de l'occasion pour remercier notre dernier président en titre, M. Alain Riendeau, pour son engagement constant, son leadership, sa vision et sa contribution remarquable à notre développement au cours des sept dernières années. Après avoir siégé au Conseil d'administration pendant quatre ans en tant qu'administrateur, puis au poste de président pendant trois ans, M. Riendeau a choisi de consacrer toutes ses énergies à sa nouvelle orientation professionnelle. La direction et le personnel du Parc olympique se joignent à nous pour lui transmettre tous nos vœux de succès.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

Le Conseil d'administration

Message

du directeur général



La croissance des revenus

L'année financière 2001-2002 s'est conclue par le plus haut niveau de revenus d'exploitation produits depuis cinq ans, soit 19,4 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. Depuis l'année 2000, nous avons progressivement rétabli notre niveau de revenus autonomes à son niveau de 1998, soit l'année qui a précédé la déchirure du toit, et ce malgré deux facteurs défavorables : d'abord les tarifs de location des aires alternatives qui sont inférieurs aux tarifs de l'aire de jeu qui demeure fermée pendant les quatre mois d'hiver, puis la faible assistance aux matchs de baseball. Cette année, la fréquentation de nos installations a progressé de 9 % grâce à la présentation de nouveaux événements et à la croissance du nombre de touristes.

Le seul site permettant de très grands rassemblements

Notre extraordinaire capacité d'accueil, notre compétence en gestion de foules, les qualités de nos salles et nos 4 000 places de stationnement intérieur font du Stade un endroit idéal pour y tenir différents types d'événements. En 2002, les activités commerciales et sportives ont occupé 218 jours du calendrier, ce qui se compare avantageusement au taux d'occupation des autres grands stades du monde. De son côté, le Centre sportif a été ouvert pendant 352 jours alors que les services touristiques ont été offerts pendant 325 jours.

Grâce à ses 55 000 sièges, le Stade olympique est le seul endroit au Québec où de très grands rassemblements populaires peuvent se tenir. C'est pourquoi les organisateurs de la Coupe Grey 2001 ont choisi le Stade pour y présenter ce match de football. L'ajout de gradins mobiles a même permis d'accueillir 65 255 personnes, ce qui aurait été impossible ailleurs. Deux objectifs importants ont ainsi été atteints : satisfaire un plus grand nombre de spectateurs et accroître la rentabilité de l'activité pour toutes les organisations impliquées.

Des impacts économiques majeurs

Les activités commerciales, sportives et touristiques qui se déroulent au Parc olympique génèrent des retombées économiques directes et indirectes importantes. L'achat de biens et services variés inhérents aux événements présentés, la masse salariale, les taxes perçues, les dépenses d'hébergement et de transport associées à l'activité commerciale ou touristique, les ventes, tout cela a des impacts positifs sur l'ensemble de la communauté. À titre d'exemple, les retombées économiques de la présentation de la Coupe Grey 2001, au Stade olympique, ont été évaluées à plus de 20 millions de dollars par Tourisme Montréal. Les impacts économiques des salons et expositions sont variables mais s'élevèrent, pour chacun, à plusieurs millions de dollars qui sont injectés dans l'économie québécoise.

Un travail d'équipe

Tous les événements qui se déroulent au Parc olympique, quelle que soit leur ampleur, requièrent les efforts coordonnés de nos différentes équipes de travail. Nous planifions tous les aspects de l'activité et préparons les installations en fonction des exigences des clients. Lors des événements eux-mêmes, nous accueillons le public de manière fluide et sécuritaire. Chaque employé joue alors un rôle essentiel qui permet à l'événement de se dérouler de manière impeccable à la grande satisfaction des participants et des promoteurs. Je remercie ici tout nos employés qui, par leurs compétences et leur expertise, assurent le succès de toutes les activités présentées en nos murs.

La toiture souple

Nous avons intenté ou actualisé deux poursuites contre Birdair, sa caution, ses assureurs et son sous-traitant, totalisant quelque 63 millions de dollars, couvrant les coûts de remplacement du toit et la perte de revenus.

Depuis 1999, notre surface principale -l'aire de jeu- est fermée au public entre décembre et mars inclusivement, ce qui a un impact sur nos opérations et nos revenus. Nous devons pouvoir compter sur un toit fiable, sécuritaire et durable qui nous permette d'exploiter notre surface principale toute l'année. Parallèlement aux poursuites contre Birdair, nous avons amorcé le processus de remplacement du toit. Nous préconisons une formule innovatrice par laquelle le futur concepteur et constructeur du toit en assurerait l'entretien et en demeurerait le propriétaire pendant une période de quinze à vingt-cinq ans.

L'avenir

Durant l'année, nous avons amorcé un exercice de planification stratégique. Un consultant nous seconde dans cet important processus de réflexion. Notre volonté d'optimiser l'utilisation des installations nous amène à analyser notre offre de service et les avenues potentielles pour chacun de nos sites. Notre personnel, nos clients et nos partenaires ont été consultés dès le début du processus. Les résultats de la planification stratégique permettront d'accroître la contribution du Parc olympique au développement social et économique de Montréal et du Québec.



René Morency





Viens
t'amuser
avec **Oli**

en haut de
la Tour de
Montréal.

Les grands rassemblements populaires

Le 25 novembre 2001, les Blue Bombers de Winnipeg et les Stampeders de Calgary ont disputé le match de la **Coupe Grey** au Stade olympique devant 65 255 spectateurs. Comme à chaque événement de grande envergure, nos équipes ont planifié et réalisé l'aménagement du Stade, la logistique, l'accueil et la sécurité. À elle seule, la préparation du terrain a nécessité plus de 2 000 heures de travail notamment pour le lignage et la peinture des logos sur le terrain. Les quelque 700 employés déployés pour l'occasion ont assuré la tenue d'un événement impeccable. Ce match a permis d'accroître la part de revenus attribuable aux sports professionnels à 13 % comparativement à 7 % lors de l'exercice précédent.

En juillet, à l'occasion de la **Journée Mondiale de la Jeunesse**, 32 000 jeunes pèlerins, représentant la communauté catholique internationale, ont assisté à un grand rassemblement et à un spectacle présenté au Stade avant de prendre la route pour Toronto afin d'y rencontrer le pape Jean-Paul II. Entre autres, Mario Pelchat, Florent Volant et Marie-Pier Perrault faisaient partie de la distribution.

Le 21 septembre 2002, la vingt-cinquième édition du **Motocross**, dont nous sommes promoteur, a été présentée. Le Motocross remporte toujours autant de succès puisqu'environ 50 000 spectateurs s'y présentent annuellement. Depuis sa première présentation, plus de 1 263 000 personnes ont assisté aux prouesses des meilleurs pilotes du Québec et d'ailleurs. Pour célébrer les vingt-cinq ans du Motocross, un grand concours a été organisé auquel plus de 6 000 personnes ont participé. De plus, le tout nouveau site Internet du Motocross a reçu la visite de 24 000 internautes. Pour présenter le Motocross, le Stade doit être transformé en piste de haut niveau. En vingt-cinq ans, notre personnel a déplacé quelque 200 000 mètres cubes de terre et 14 250 blocs et murets de béton, pour finalement remettre la surface dans son état original après la présentation, parfois en moins de 24 heures, afin d'accueillir un autre événement.

Les salons et expositions

Au cours de l'année, nous avons également accueilli sept salons ou expositions d'envergure tels que le **Salon national de l'habitation**, le **Salon Auto Sport Compact Performance**, le **Salon international des véhicules récréatifs**, le **Salon National du Grand air** et **Célébration Jeunesse** qui ont chacun reçu la visite de dizaines de milliers de personnes. Ces activités, avec les spectacles de sports motorisés, ont produit 30 % de nos revenus.

La Tour de Montréal

Cette année, 253 754 visiteurs ont emprunté le funiculaire pour monter à l'**Observatoire** de la Tour de Montréal, une croissance de 6 % par rapport à 2001. Bien que les ventes de groupes aient diminué sur les marchés intercontinentaux en raison de la situation mondiale depuis septembre 2001, elles ont été compensées par un bond de 36 % sur le marché des États-Unis. L'Observatoire est aussi fréquenté par la clientèle québécoise et canadienne. La campagne publicitaire entreprise à l'été 2002, dans un quotidien montréalais, a contribué à positionner la Tour en tant qu'attraction pour les Montréalais et à augmenter le nombre de visiteurs locaux. Un sondage réalisé en août 2002 par la firme Léger Marketing démontre d'ailleurs que 63 % des Montréalais qui ont vu cette publicité jugent que celle-ci a contribué à rappeler au public que la ville peut être contemplée du haut de la Tour et que 42 % de ces répondants estiment que leur opinion de la Tour de Montréal est maintenant plus positive. Par ailleurs, 69 % des répondants au sondage ont une opinion positive à l'égard du Parc olympique dans son ensemble.

Cette année, nous avons offert de nouveaux produits dans nos deux **boutiques de souvenirs**. Grâce à cela et à l'accroissement du nombre de visiteurs, les ventes ont augmenté d'au-delà de 100 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. Quelque 3 000 participants à la Journée Mondiale de la Jeunesse ont profité de leur venue au Parc olympique pour visiter l'Observatoire gratuitement. À eux seuls, ils ont acheté des souvenirs pour une valeur de 16 000 \$.

Situé au sommet de la Tour, le **Salon Montréal** est un endroit idéal pour y tenir des réceptions. L'originalité de l'emplacement, le panorama spectaculaire et la flexibilité quant au choix des traiteurs en font un lieu recherché. Pour mieux répondre aux besoins des traiteurs, notre personnel de la vice-présidence Construction et Entretien a exécuté des rénovations majeures à la cuisine. À l'automne 2002, nous avons entrepris une campagne publicitaire ciblant principalement la clientèle d'affaires. Elle se poursuivra pendant l'année financière 2002-2003 et les résultats seront alors évalués.

Nous avons aussi réalisé des travaux d'aménagement à l'**auditorium** de 180 sièges situé au Hall touristique. L'endroit est surtout utilisé par les gens d'affaires pour y tenir des réunions. Les travaux ont permis de mettre certains équipements à niveau et de moderniser la décoration.

En ce qui concerne la transformation de douze étages de la Tour en espaces à bureaux, nous avons signé, en décembre 2001, l'acte d'emphytéose avec **La Corporation immobilière Busac**. Cette firme a soumis ses plans à notre vice-présidence Construction et Entretien qui les a analysés et commentés. Busac a également obtenu, en cours d'année, le permis de construction nécessaire et les travaux débiteront durant l'année financière 2002-2003.

Le Centre sportif

Le Centre sportif du Parc olympique dessert à la fois le grand public et les athlètes de haut niveau. Comme à chaque année, nous avons accueilli quatre compétitions de natation dont la Coupe du Québec. De plus, le Centre sportif a été choisi pour présenter le Championnat du monde de nage synchronisée junior qui s'est tenu au Canada pour la première fois de son histoire.

Et pendant trois mois, l'équipe de relève du spectacle « 0 », présenté à Las Vegas par le Cirque du Soleil, s'est entraînée à la « balançoire russe » au bassin de plongeon.

Cette année, nous avons enregistré un nombre record d'abonnements au programme de conditionnement physique avec 2 200 inscriptions. En moyenne, chaque abonné s'est présenté à 45 reprises, une croissance de fréquentation de 25 % par rapport à 2001.

Les stationnements

Avec ses 4 000 places, le Parc olympique exploite l'un des plus vastes stationnements intérieurs. Afin d'accueillir davantage les spectateurs lors des grands événements, nous avons révisé nos méthodes d'opération ce qui a permis d'offrir un total de 5 500 places de stationnement en exploitant des sites extérieurs. Nous avons ainsi accru l'offre à la clientèle et nos revenus d'exploitation.

Le plan d'immobilisations

Dans le cadre du plan d'immobilisations, nous avons réalisé la première phase des travaux de réfection du stationnement de la rue Viau. Nous avons réhabilité la dalle de béton par l'amélioration du système de drainage, l'installation d'une membrane d'imperméabilisation et l'asphaltage de la surface. D'autres travaux de réfection ont été entrepris sur les planchers de béton des arrière-gradins du Stade.

Nous avons également modernisé le système de contrôle du traitement chimique de l'eau des bassins, au Centre sportif, afin d'en optimiser la qualité.

La gestion de l'énergie

Nous avons poursuivi notre programme de gestion de l'énergie en implantant de nouvelles mesures innovatrices dont le refroidissement naturel en utilisant « l'effet cheminée » du Stade, ce qui contribue à tempérer l'amphithéâtre. Cela permet de réduire l'utilisation de la force motrice et, conséquemment, de diminuer la consommation d'électricité et de gaz. Le temps doux de l'hiver 2002 a aussi contribué à la réduction des dépenses mais il s'agit là d'économies qui ne seront pas récurrentes. Enfin, nous avons entrepris un projet pilote, avec le Laboratoire des Technologies de l'Énergie d'Hydro-Québec, visant à développer une membrane chauffante performante qui fera fondre la neige dans les goulottes, c'est-à-dire les bassins de captage des eaux de drainage du Stade.





Coûts d'énergie

	2002 \$	2001 \$
Électricité	5 188 507	5 482 580
Gaz naturel	1 318 255	1 766 166
Huile	2 772	761 948
TOTAL	6 509 535	8 010 695

La toiture souple

En décembre 2001, nous avons intenté ou actualisé deux poursuites totalisant 63,1 millions de dollars, couvrant les coûts de remplacement du toit et la perte de revenus, contre Birdair, sa caution, ses assureurs et son sous-traitant.

À la suite d'un appel d'offres public lancé en mars, nous avons octroyé un contrat, le mois suivant, au **Groupe de consultation interprofessionnel inc.** (GCI) pour nous assister dans le processus de remplacement de la toiture souple conçue, fabriquée et installée par Birdair. GCI est un regroupement d'entreprises reconnues, qui agit à titre de gérant de projet.

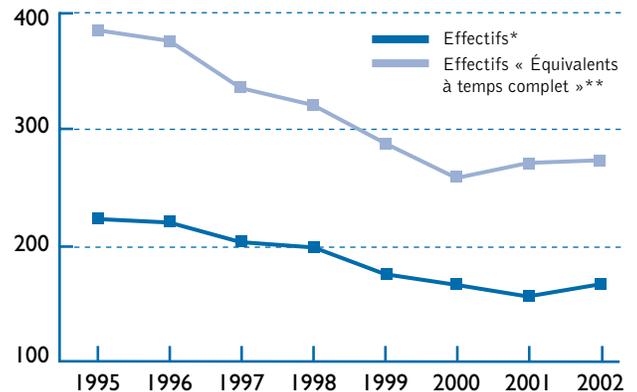
La première étape du processus, l'appel de manifestation d'intérêt, a été franchie en août lorsqu'un avis public a été publié dans plusieurs quotidiens à diffusion nationale et internationale, ainsi que sur le réseau électronique Merx. L'objectif était de vérifier si notre projet de remplacement de la toiture Birdair, selon la formule de « concession » que nous préconisons, suscitait de l'intérêt et des commentaires. Le concept de concession implique que le fournisseur éventuel devrait assurer la conception, le financement, la fabrication et l'installation du toit puis en assumer la propriété et l'entretien pendant une période pouvant atteindre 25 ans, en échange d'annuités. Le fournisseur serait ainsi entièrement responsable de la qualité de son ouvrage. Une dizaine de firmes ont manifesté leur intérêt et formulé des observations à GCI.

Le personnel du Parc olympique

La révision de la structure organisationnelle s'est poursuivie au cours de l'année 2002. De manière à réduire le nombre d'employés bénéficiant de la sécurité d'emploi, une offre de départ volontaire a été présentée à dix-sept personnes. Six personnes l'ont acceptée dont quatre ont quitté leur poste durant l'année. Trois personnes ont refusé l'offre et le processus se poursuit avec huit autres employés.

Depuis 1997, le nombre d'employés réguliers est en décroissance progressive. Le reclassement de certains postes à l'événement en postes réguliers explique la variation à la hausse pour l'année 2002 par rapport à 2001. De manière à gérer les grands événements ponctuels, nous pouvons également compter sur la collaboration de quelque 860 employés à l'événement.

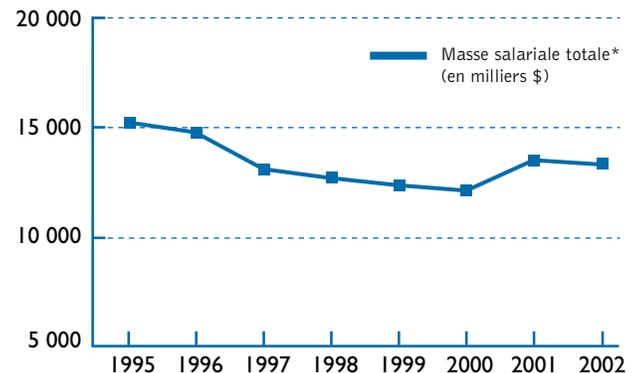
Évolution des effectifs* de 1995 à 2002



* Postes réguliers autorisés et employés en disponibilité. Effectifs dénombrés en janvier de chaque année.

** Postes réguliers autorisés, employés en disponibilité, personnel temporaire, employés de la construction et personnel à l'événement. Effectifs dénombrés en janvier de chaque année.

Évolution de la masse salariale de 1995 à 2002



* Masse salariale de l'ensemble du personnel. Excluant les coûts de cessation d'emploi.

Pendant l'année, nous avons étudié le mode de fonctionnement des systèmes d'information de gestion et envisagé impartir ce service. Suite à un appel d'offres et à une analyse rigoureuse, il a été démontré que l'impartition de ce service ne serait pas avantageuse en termes de coûts ni au niveau de la qualité de service.

La formation professionnelle

Avec la collaboration des Ressources humaines, chaque gestionnaire a identifié les besoins de formation de son personnel. Au cours de l'année, 140 employés ont reçu une ou des sessions de formation et le nombre d'heures qui y ont été allouées est passé de 2 127 à 2 545, une augmentation de 20 %.

Les ressources financières

Nous avons modifié la présentation des rapports financiers des événements pour mettre en valeur certaines informations et y joindre une brève analyse des écarts. Aussi, de nouvelles politiques et procédures ont été instaurées dont deux ont été soumises au Conseil d'administration : la politique de capitalisation des immobilisations et la politique de petite caisse.

Grâce à des taux d'intérêt favorables et à une saine gestion de l'encaisse, nous avons réalisé une économie de 136 000 \$ en frais financiers. Durant l'année, nous avons aussi remboursé près de 63 millions \$ en capital pour le fonds de construction, c'est-à-dire sur notre hypothèque. Cette dernière comprend toutes les sommes investies pour la construction et le parachèvement des installations du Parc olympique soit le Centre sportif, la Tour de Montréal, le Vélodrome – et sa transformation en Biodôme –, le Village olympique et le Stade. Les paiements s'effectuent à partir des revenus du Fonds spécial olympique créé en 1976. À la fin de l'année, 82 % du remboursement était complété. À terme, il aura fallu une trentaine d'années pour payer l'ensemble des installations, une période de temps qui se compare à une hypothèque résidentielle.

Nous avons effectué le suivi de la lettre de commentaires 2000-2001 provenant de nos vérificateurs. Celle-ci comptait douze recommandations dont la moitié faisaient l'objet d'un suivi depuis l'année précédente. La mise en œuvre de cinq recommandations est maintenant entièrement complétée à la satisfaction des vérificateurs. La mise en œuvre des sept autres a été effectuée dans une proportion variant entre 25 % et 75 % et sera entièrement terminée durant l'exercice financier 2002-2003. Il en sera de même des quatre nouvelles recommandations formulées pour l'année 2001-2002.

Les communications

Pendant l'année, les réunions entre l'ensemble du personnel et le directeur général, de même que les bulletins d'informations destinés aux employés, ont mis l'accent sur les résultats d'exploitation, la rigueur administrative, l'efficacité, le travail d'équipe et la planification stratégique. Par ailleurs, nous avons continué à entretenir des relations suivies avec les médias québécois.

La campagne **Centraide** menée à l'automne 2002, a permis de recueillir 7 073 \$, une croissance significative par rapport à 2001 où nous avons amassé 6 544 \$ et par rapport à l'année 2000 où le total des dons s'élevait à 3 939 \$. Ces résultats sont attribuables aux solliciteurs qui ont stimulé la participation, à la générosité du personnel, de même qu'à des communications soutenues.

Nous avons poursuivi l'application du Programme d'identité visuelle du gouvernement du Québec notamment sur les véhicules, les éléments de signalisation et les cartes professionnelles.

Par ailleurs, les membres du comité de la politique linguistique se sont réunis au cours de l'année et ont constaté que la politique linguistique adoptée l'année précédente est comprise et respectée par l'ensemble des directions et du personnel.

Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités

Composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec, le Conseil d'administration a tenu dix réunions, soit six régulières et quatre réunions spéciales. Pour leur part, les comités permanents du Conseil se sont réunis à douze reprises.

Le comité du contrôle financier et administratif

Créé en juin 2001 de la fusion du comité du budget et du comité de vérification, le comité du contrôle financier et administratif a pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse des divers budgets préparés par les dirigeants, en vue de leur présentation pour approbation au Conseil d'administration. Il assure le suivi de ces budgets après leur approbation.

Ce comité assure le suivi du contrôle financier et administratif en obtenant toutes les informations nécessaires à une vérification financière et opérationnelle efficace. De plus, il réalise le suivi de la lettre de commentaires provenant des vérificateurs externes et des commentaires provenant du vérificateur général du Québec s'il y a lieu.

Le comité de construction et entretien

Le mandat de ce comité est de superviser le suivi des décisions du Conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien. De plus, il étudie tous les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations et recommande au Conseil toute décision stratégique à cet égard.

Le comité marketing

Le comité marketing a pour mandat d'orienter et de valider les choix de programmation, de communication, de mise en marché, de tarification et de développement en s'assurant notamment que les projets et les plans qui lui sont soumis respectent les orientations et les stratégies décidées par le Conseil d'administration.

Le comité de ressources humaines

Créé en juin 2001, le comité de ressources humaines évalue les recommandations soumises par la direction relativement aux effectifs requis, aux conditions de travail applicables au personnel et à l'évaluation du personnel de l'organisme.



Liste des événements

Du 1^{er} novembre 2001 au 31 octobre 2002

Événement	Site	Date de l'événement	Jours d'activités, montage, démontage
Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2001			
Salon national des animaux de compagnie	Stade	8 au 12 novembre	5
Coupe Grey	Stade	12 au 30 novembre	19
Invitation 50 mètres A-AA-AAA (compétition de natation)	Centre sportif	24 et 25 novembre	2
Opération Nez Rouge	Arrêt court et Rotonde	7 au 31 décembre	25
Réception institutionnelle	Stade	30 novembre et 1 ^{er} décembre	2
Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2002			
Salon International de l'Auto	Stade	19 janvier au 5 février	18
Salon national de l'habitation	Stade	22 février au 12 mars	19
Salon international des véhicules récréatifs	Stade	13 au 18 mars	6
Salon National du Grand air	Stade	19 au 25 mars	7
Sessions de formation professionnelle	Stade	25 mars au 1 ^{er} mai	26
Bal en Blanc	Stade	31 mars et 1 ^{er} avril	5
Baseball	Stade	2 avril au 29 septembre	96
Camp de recrutement de football	Stade	7 avril	1
Réunion de l'Association internationale des machinistes et travailleurs en aérospatiale	Stade	13 avril	1
Célébration jeunesse	Stade	2 au 5 mai	7
Défilé de mode Signature du Collège LaSalle	Stade	12 et 13 mai	4
Invitation internationale du Parc olympique (compétition de natation)	Centre sportif	17 au 19 mai	3
Compétition de plongeon	Centre sportif	25 au 27 mai	3
Invitation Bouts de chou (compétition de natation)	Centre sportif	1 ^{er} et 2 juin	2
Tour de l'île	Stade	2 juin	1
Coupe du Québec (compétition de natation)	Centre sportif	5 au 7 juillet	3
Journée Mondiale de la Jeunesse	Stade	21 juillet	4
Entraînement Cirque du Soleil	Centre sportif	2 août au 31 octobre	45
Championnat mondial de nage synchronisée junior	Centre sportif	12 au 18 août	7
Journée institutionnelle (repas, ateliers, spectacle)	Stade	23 au 25 août	3
Motocross Valvoline de Montréal	Stade	21 septembre	7
Black and Blue	Stade	13 et 14 octobre	6
Salon Auto sport Compact Performance	Stade	25 au 27 octobre	4

Statistiques de fréquentation 2001-2002

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Jours entrée/sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs exposants	Spectateurs visiteurs	Total
Stade								
Activités sportives	82	33	115	8 200	0	40 796	867 317	916 313
Activités commerciales	61	42	103	50	71 082	78 594	545 537	695 263
	143	75	218	8 250	71 082	119 390	1 412 854	1 611 576
Centre sportif								
Aires extérieures	352		352	8 664	224 588	7 077	0	240 329
Services touristiques	198		198		14 510			14 510
	325		325				295 083	295 083
Total				16 914	310 180	126 467	1 707 937	2 161 498
Stationnement					764 627			764 627

* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

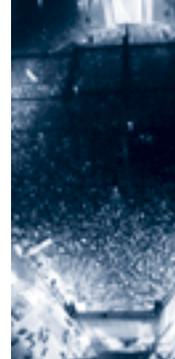
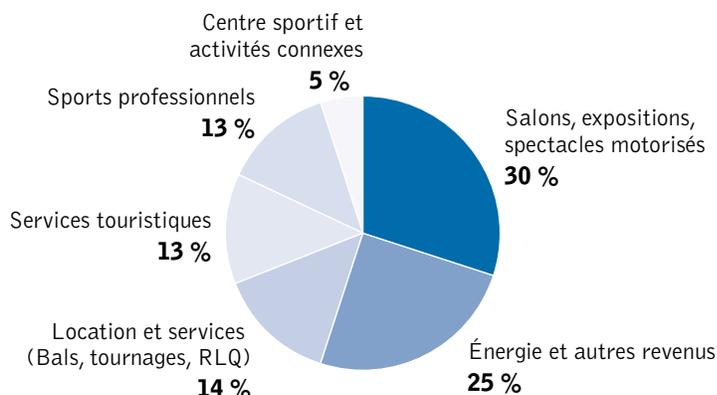
Revenus d'exploitation bruts par vocation

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002
(en milliers de dollars)

Vocation	Revenus			
	0 \$	2 000 \$	4 000 \$	6 000 \$
Salons, expositions, spectacles motorisés	5 885 \$			
Énergie et autres revenus	4 758 \$			
Location et services (Bals, tournages, RLQ)	2 652 \$			
Services touristiques	2 575 \$			
Sports professionnels	2 474 \$			
Centre sportif et activités connexes	1 050 \$			
Total	19 394 \$			

Revenus d'exploitation bruts par vocation

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002
(en pourcentage)





Résultats des sites

Exercice clos le 31 octobre 2002
(en milliers de dollars - non vérifié)



	Stade	Centre sportif	Aires extérieures	Services touristiques	Énergie*	Excédent	Total
Produits							
Produits directs d'exploitation	11 480	1 151	37	2 714	195		15 577
Produits communs ventilés**	421	2	57	21	3 316		3 817
Subvention de fonctionnement	11 002	4 496	1 407	3 848	394	918	22 065
	22 903	5 649	1 501	6 583	3 905	918	41 459
Charges							
Charges d'exploitation	10 040	2 360	567	3 531			16 498
Charges communes ventilées***	7 604	742	603	1 561			10 510
Énergie	1 556	1 086	161	379	3 328		6 510
Centrale thermique	257	180		63	577		1 077
Charges d'administration ventilées	2 928	1 281	170	1 049			5 428
	22 385	5 649	1 501	6 583	3 905		40 023
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges d'exploitation	518	0	0	0	0	918	1 436
Autre élément							
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	518						518
Excédent (insuffisance) sur les produits et les charges de l'exercice	0	0	0	0	0	918	918

Notes :

* Énergie fournie à : Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCité, Birdair et Village olympique.

** Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus.

*** Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique.

Investissement dans la vocation sociale et sportive

Exercice clos le 31 octobre 2002
(en milliers de dollars – non vérifié)

Exploitation du Centre sportif	4 501
Défilé de Noël	12
Opération Nez Rouge	4
Participations corporatives	14
Financement de ces opérations	136
Investissement dans le secteur sportif, touristique et d'affaires des arrondissements voisins	4 667

Revue financière 2001-2002

L'analyse des résultats par la direction

Pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2002, nous affichons un excédent des produits sur les charges de 918 000 \$ comparativement à une insuffisance de 717 000 \$ lors de l'exercice précédent.

L'ensemble des revenus (revenus d'exploitation et subvention de fonctionnement) ont progressé de 3 011 000 \$, soit 7,8 %. Quant aux dépenses d'exploitation, des économies de 1 376 000 \$ ont été réalisées, ce qui représente une diminution de 3,5 %. Cette performance est supérieure aux prévisions. L'excédent enregistré en 2002 découle des résultats d'exploitation positifs.

La subvention de fonctionnement

Comme c'est le cas d'autres organismes dont les coûts d'opération dépassent les revenus d'exploitation autonomes, le versement d'une subvention de fonctionnement permet d'équilibrer notre budget annuel. La très grande majorité des équipements collectifs culturels, sportifs et scientifiques, reçoivent un tel soutien financier. Cela permet aux organismes publics d'offrir des services dont l'ensemble de la société profite en termes de retombées économiques et sociales comme cela est le cas, par exemple, pour des centres de congrès, des bibliothèques, des musées, des complexes sportifs, des parcs, etc. La subvention de fonctionnement qui nous est versée par le gouvernement du Québec s'inscrit dans ce contexte. La subvention est déterminée en fonction des besoins exprimés lors de l'élaboration du budget annuel et fait l'objet d'un décret.

Les revenus d'exploitation

Droits d'entrée et loyers

Ces revenus représentent près de 16 % des revenus totaux. Ils proviennent principalement d'activités et d'événements tenus au Stade, au Centre sportif et à la Tour de Montréal. Une légère hausse cette année est due à l'augmentation des abonnements au conditionnement physique et à une plus grande fréquentation de l'Observatoire. La variation est également positive pour les événements tenus au Stade grâce à la présentation de la Coupe Grey et des salons, malgré une diminution des revenus au chapitre des tournages.

Les stationnements

Neuf pour cent des revenus totaux découlent de l'exploitation des stationnements. Ces revenus sont plus élevés cette année grâce à l'augmentation des spectateurs et visiteurs dans nos installations, à la fréquentation du cinéma StarCité et à un redressement tarifaire entré en vigueur le 1er juillet 2002.

Souvenirs

Nous opérons deux boutiques de souvenirs à la Tour de Montréal. Cette année, les revenus ont augmenté de 16,8 % grâce à la croissance de la clientèle et à l'offre de nouveaux produits.

Location de locaux commerciaux et de bureaux

L'augmentation des revenus provient du fait que notre locataire principal, le Regroupement Loisir Québec, occupe quelques milliers de pieds carrés additionnels par rapport à l'exercice précédent et que l'ensemble des loyers ont été indexés, comme le prévoit la politique tarifaire.

Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers

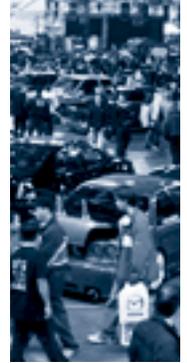
Ces revenus varient d'une année à l'autre en fonction de la consommation d'énergie et des activités présentées au Stade. Cette année, la croissance des revenus est de 1 %.

Travaux et services facturés à des tiers

Ces revenus dépendent des demandes de services provenant des promoteurs d'événements et des locataires. Une légère diminution est attribuable à des événements non récurrents d'une année à l'autre, essentiellement le tournage de longs-métrages.

Autres produits

La hausse est en grande partie liée à une pénalité attribuable à un bris de contrat.





Les charges d'exploitation

Traitements

Les traitements représentent 34 % de l'ensemble des dépenses, ce qui en fait la dépense d'exploitation la plus importante. En 2002, des redressements salariaux de 2,5 % ont été octroyés à tous les employés, tel que décrété ou négocié. Par ailleurs, des sommes rétroactives ont été versées aux employés à l'événement à la suite de l'exercice d'équité salariale. Des économies substantielles ont été réalisées au chapitre des cotisations à la CSST grâce à des ajustements rétroactifs qui dégagent une économie de 132 000 \$.

Contrats de service

Quatre-vingt-trois pour cent des contrats ont été octroyés à des firmes responsables de l'entretien des installations et des équipements, et de la sécurité. Ces dépenses ont augmenté de 4,6 % en raison de l'envergure des événements qui se sont tenus au Stade.

Matériaux et location d'équipement

L'entretien des installations nécessite la location d'équipements et l'achat de matériaux. Des réparations importantes, notamment à la centrale thermique et au système de distribution principal d'électricité, expliquent une hausse des dépenses de 6 %.

Produits aux fins de revente

Ici, les dépenses sont fonction des revenus. Cependant, le prix coûtant des marchandises vendues (le « coût des ventes ») est de 50,7 % cette année comparativement à 51,9 % en 2001.

Frais d'énergie

La diminution importante de 19 % est principalement attribuable au climat doux lors de l'hiver 2002 et au prix à la baisse du gaz naturel.

Assurances

La hausse provient de la révision de la provision d'auto-assurance pour couvrir des réclamations potentielles dont le dénouement est prévisible. La provision s'élève maintenant à 440 000 \$.

Honoraires professionnels

Des mandats ont été octroyés en début d'année pour l'évaluation de la toiture Birdair puis pour la réalisation d'un mandat octroyé à un gérant de projet qui travaille à la réalisation d'une nouvelle toiture selon le mode « concession ». Par ailleurs, des honoraires d'arpentage et juridiques ont été engagés dans le cadre de l'emphytéose de la Tour.

Commissions, cachets et droits

En fin d'exercice, nous avons acquis des logiciels d'exploitation et de bureautique dont la mise en service se réalisera durant l'exercice 2002-2003.

Frais financiers

Au cours de l'exercice, nous avons bénéficié de taux d'intérêt favorables dont l'impact est une baisse de 136 000 \$ au chapitre des charges d'intérêts.

Perte sur radiation des frais reportés

Ces frais ont été engagés pendant l'exercice précédent et concernaient des études de validation sur le toit Birdair. Au cours de l'exercice 2002, nous avons décidé d'examiner une nouvelle alternative; en conséquence, ces frais reportés doivent être comptabilisés à titre de dépenses d'exploitation.

Rapport des vérificateurs

Au ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2002 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal

Le 12 décembre 2002

Fonds d'exploitation

Résultats

de l'exercice terminé le 31 octobre 2002
(en milliers de dollars)

	2002 \$	2001 \$
Produits		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	22 065	19 891
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 479	4 454
Loyers	2 029	1 818
Publicité	401	411
Stationnements	3 750	3 412
Souvenirs	716	613
Redevances des concessionnaires	1 241	1 298
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 479	1 399
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 973	3 930
Travaux et services facturés à des tiers	1 114	1 131
Autres produits	212	91
	<u>41 459</u>	<u>38 448</u>
Charges		
Traitements		
Employés réguliers	8 071	7 784
Employés à l'événement	3 088	3 458
Charges sociales	1 666	1 776
Cotisations au régime de retraite	332	286
Coûts de cessation d'emploi	481	127
Contrats de services	3 786	3 619
Matériaux et location d'équipement	1 487	1 399
Produits aux fins de revente	363	318
Frais d'énergie	6 510	8 011
Assurances	220	39
Taxes d'eau et de services	4 351	4 252
Honoraires professionnels	1 924	557
Commissions, cachets et droits	315	217
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	206	222
Intérêts sur la dette à long terme	794	914
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	534	566
Publicité	1 078	1 084
Créances douteuses	154	329
Autres dépenses	605	426
Amortissement des immobilisations	3 436	3 314
Perte sur la radiation des frais reportés	622	
	<u>40 023</u>	<u>38 698</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autre élément	1 436	(250)
Autre élément		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	518	467
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>918</u>	<u>(717)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Surplus réservés Surplus d'opérations

de l'exercice terminé le 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

					2002		2001	
					Réservés			
	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations	Plan directeur informatique Phase II	Optimisation des supports d'affichage	Total	Opérations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	402	100			502	585	1 087	1 608
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						918	918	(717)
Solde disponible pour investissement	402	100	—	—	502	1 503	2 005	891
Surplus au début	304	236	91	6	637		637	833
Immobilisations								
Virements du surplus d'opérations	(52)	(122)	(72)	(3)	(249)	249		
Solde non amorti	252	114	19	3	388	249	637	833
Surplus à la fin	654	214	19	3	890	1 752	2 642	1 724

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2002
(en milliers de dollars)

	2002 \$	2001 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	918	(717)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 436	3 314
Perte sur la cession d'immobilisations	18	
Perte sur la radiation des frais reportés	622	
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	1 639	(2 293)
Rentrées nettes de fonds	6 633	304
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(2 920)	(2 869)
Cession d'immobilisations	5	
Frais reportés		(622)
Sorties nettes de fonds	(2 915)	(3 491)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(3 199)	2 301
Dû au fonds de construction		(5)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(3 199)	2 296
Augmentation (diminution) de l'encaisse	519	(891)
Encaisse (découvert bancaire) au début	(512)	379
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	7	(512)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

	2002 \$	2001 \$
ACTIF		
Encaisse	7	
Débiteurs	1 567	1 395
Stock	1 027	1 132
Frais payés d'avance	833	798
Immobilisations (note 6)	24 383	24 922
Frais reportés		622
	27 817	28 869
PASSIF		
Découvert bancaire		512
Emprunt bancaire (note 7)	1 096	4 295
Comptes fournisseurs et engagements à payer	8 365	6 615
Subvention reportée	714	723
Dette à long terme (note 8)	15 000	15 000
	25 175	27 145
SURPLUS		
Surplus réservés	890	1 139
Surplus d'opérations	1 752	585
	2 642	1 724
	27 817	28 869

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Fonds de construction

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2002
(en milliers de dollars)

	2002 \$	2001 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(155)	67
Variations d'autres éléments d'actif et de passif		5
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(155)	72
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	62 883	54 441
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(62 883)	(54 500)
Sorties nettes de fonds	–	(59)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(155)	13
Encaisse au début	275	262
Encaisse à la fin	120	275

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

	2002 \$	2001 \$
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 9)	1 476 834	1 476 751
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 10)	123 289	124 024
Contributions totales reçues (note 11)	(1 343 432)	(1 280 549)
	256 691	320 226
Autre élément d'actif		
Encaisse	120	275
	256 811	320 501
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	249 753	312 636
Comptes fournisseurs et engagements à payer	226	298
Intérêts courus	6 832	7 567
	256 811	320 501

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Notes complémentaires

au 31 octobre 2002

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et dans tout l'Est de Montréal.

2 – ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3 – RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés principalement d'honoraires professionnels engagés afin d'élaborer une solution à la problématique de la toiture.

Si la solution est retenue, ces frais seront capitalisés aux immobilisations et seront amortis en fonction de leur durée de vie utile.

Si la solution n'est pas retenue, ces frais seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 10 %, 20 % et 26,33 %

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi « que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession » est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 9).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

4 – SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention du gouvernement du Québec, à titre d'assistance financière à la Régie pour combler le déficit, est établie sur la base des prévisions budgétaires.

5 – INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Débiteurs	(172)	262
Subvention à recevoir		8 248
Stock	105	(305)
Frais payés d'avance	(35)	(702)
Comptes fournisseurs et engagements à payer	1 750	(9 831)
Subvention reportée	(9)	35
	1 639	(2 293)

6 – IMMOBILISATIONS

	2002		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Équipements	12 983	12 409	574
Structure et aménagements spécifiques	47 586	24 685	22 901
Aménagements locatifs	5 994	5 356	638
Matériel roulant	1 846	1 576	270
	68 409	44 026	24 383

6 – IMMOBILISATIONS (suite)

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipements	15 325	14 578	747
Structure et aménagements spécifiques	45 144	22 457	22 687
Aménagements locatifs	6 086	4 903	1 183
Matériel roulant	1 913	1 608	305
	68 468	43 546	24 922

7 – EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 20 000 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 2003.

8 – DETTE À LONG TERME

	2002	2001
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
2,84857 %, échéant en janvier 2003	10 000	10 000
5,333 %, échéant en mai 2007	5 000	5 000
	15 000	15 000
Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation s'élèvent à 11 000 000 \$ en 2003		
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
77 036 000 \$ US, 8,052 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003(a)	104 753	104 753
6,75 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	20 000	20 000
6,68 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	25 000	25 000
6,763 %, échéant le 16 mai 2003	25 000	25 000
2,88835 %, échéant le 31 mars 2003	12 500	
2,84857 %, échéant le 31 janvier 2003	12 500	
4,38 %, échéant le 10 novembre 2004	50 000	
5,25 %		65 000
2,45013 %		20 500
2,56882 %		10 000
Portant intérêt au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 0,39 %		42 383
	249 753	312 636

(a) La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élèvent à 95 000 000 \$ en 2003, 104 753 000 \$ en 2004 et 50 000 000 \$ en 2005.

9 – COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2002 \$	2001 \$
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 204 972	1 205 120
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	39	190
Autres travaux	(2)	(338)
Solde à la fin	1 205 009	1 204 972
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 169	1 221 132

Installations cédées		
Vélodrome ^(a)	82 804	82 804
Biodôme ^(a)	50 341	50 366
	133 145	133 170

Village olympique ^(b)		
Solde au début	122 449	122 427
Autres	71	22
Solde à la fin	122 520	122 449
	255 665	255 619
	1 476 834	1 476 751

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 145 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 341 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, tel que mentionné à la note 3.

10 – FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2002 \$	2001 \$
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	6 832	7 567
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	123 289	124 024

11 – CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2002 \$	2001 \$
Fonds spécial olympique	1 081 421	1 018 538
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 343 432	1 280 549

12 – ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 2002, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 36 800 000 \$.

De ce montant, des réclamations totalisant 21 700 000 \$ ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

Fonds spécial olympique

Avis au lecteur

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2002 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal

Le 12 décembre 2002

Évolution du fonds

de l'exercice terminé le 31 octobre 2002

(non vérifié - voir avis au lecteur)

(en milliers de dollars)

	2002 \$	2001 \$
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	80 686	73 760
Intérêts sur les dépôts bancaires	2	17
Intérêts sur les placements temporaires	164	159
	80 852	73 936
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	62 883	54 500
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	18 084	23 467
Construction des installations olympiques		(59)
	80 967	77 908
Diminution des fonds	(115)	(3 972)
Solde du fonds au début	984	4 956
Solde du fonds à la fin	869	984

Actif et passif

au 31 octobre 2002

(non vérifié - voir avis au lecteur)

(en milliers de dollars)

	2002 \$	2001 \$
Encaisse	869	984

Notes complémentaires

au 31 octobre 2002

(non vérifié - voir avis au lecteur)

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au 31 octobre 2002, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2002 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2002. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice financier précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 15,91 % au 31 octobre 2002 (14,40 % en 2001)

2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2002 et 2001 s'élèvent respectivement à 62 883 000 \$ et à 54 441 000 \$, et se détaillent comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Construction des installations olympiques		(59)
Remboursement de capital sur la dette à long terme	62 883	54 500
	62 883	54 441

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

Alain Riendeau ⁽¹⁾

Président

ACR Services-conseils International inc.

VICE-PRÉSIDENTE

Marielle Séguin

Directrice générale de l'information gouvernementale
Ministère des Relations avec
les citoyens et de l'Immigration

MEMBRES

Guy Marion

Directeur général

Fonds de développement
Emploi-Montréal inc.

Camille Montpetit

Directeur général

Caisse populaire Desjardins de Villeray

Michel P. Lamontagne

Directeur

Fonds des Équipements scientifiques
Ville de Montréal

Diane Lachapelle

Directrice

Synchro-Québec

Isabelle Courville

Présidente et chef de la direction

Télébec Itée/Northern Telephone Ltd

(du 13 janvier 2001 au 19 février 2002)

Martin Galarneau

Vice-président, Projets spéciaux

Thibault, Messier, Savard et Associés

(du 4 juin au 24 décembre 2002)

MEMBRES DE LA DIRECTION

René Morency

Directeur général

Gaëtan Desrosiers

Vice-président à la Direction générale

André Huberdeau ⁽²⁾

Vice-président, Exploitation

André Lafrenière

Vice-président, Administration

Lawrence Reynolds

Vice-président, Construction et entretien

(1) Le 21 novembre 2002, M. Alain Riendeau a remis sa démission à titre président de la Régie des installations olympiques. Le poste est vacant depuis cette date.

(2) M. André Huberdeau a quitté la Régie en mai 2002.



Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).
- 1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le vice-président, Administration de la Régie.

2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 2.6 Le président, le directeur général, le vice-président, Administration ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.
- 2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
- 2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 2.10 Le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les

désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

- 2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.
- 2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.
- 2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

3. MESURES DE PRÉVENTION

- 3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.
- 3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.
- 3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

4. RÉMUNÉRATION

- 4.1 La rémunération et les conditions de travail du président et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.
- 4.2 Les conditions de travail du vice-président, Administration sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c., R-7).
- 4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général et au vice-président, Administration.

Mission

DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le Parc olympique est un bien public à caractère patrimonial qui symbolise le savoir-faire québécois dans le monde; la Régie des installations olympiques doit, dans le meilleur intérêt public, préserver cet actif, le développer en complémentarité avec les grands équipements collectifs québécois, et l'exploiter en visant prioritairement la rentabilité et l'accessibilité pour les diverses clientèles desservies.

La Régie exploite chaque constituante selon sa vocation propre, par la location, par la production ou par le partage avec des promoteurs du risque associé au développement de nouveaux marchés, produits et services.

La Régie des installations olympiques entend se comporter en citoyen corporatif exemplaire notamment dans l'Est de l'Île de Montréal.

(Proposition adoptée le 5 novembre 1996)



Salon Montréal

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Régie des installations olympiques
4141, av. Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Téléphone : (514) 252-4141
Télécopieur : (514) 252-9401
Internet : www.rio.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-40329 -0

